



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 janvier 2022

1. Opérations foncières

Acquisition de parcelles : la parcelle AM n°93 d'une superficie de 282 m² située à proximité du bassin d'orage de Lonchard est proposée à la vente pour un prix de 3 000 € à charge pour la commune de l'acte notarié et du bornage éventuel. Le Conseil décide son acquisition.

Dossiers de demande de subventions : un programme de travaux en vue de la sécurisation et l'accessibilité de la voirie a été détaillé. Une demande de subventions (DETR et ACTIV 3) est acceptée par le conseil municipal pour :

- Place des Demoiselles, avec un cheminement piétons matérialisé et un stabilisé pour un montant de 18 374,87 €.
- Rues de Saint-Maur et de la Gannerie, pour un cheminement piétons, des bandes cyclables matérialisées au sol et des entrées de propriétés pour un montant 158 379,10 €.
- La rue Camille Nicault, pour un aménagement sur la totalité de la longueur et un cheminement piéton sur la 1^{re} tranche 77 521,84 €.

Aménagement du jardin de l'amitié européenne : ce vaste jardin manque de visibilité et de fréquentation. Le conseil a décidé son réaménagement et a confié au bureau d'étude Abscisse Géo Conseils une étude. Des espaces de jeux, un théâtre de verdure, une agora centrale avec un kiosque, une dépression destinée à la biodiversité, des tables et des bancs y seront implantés. Des essences végétales seront choisies pour agrémenter l'ensemble. La Charte des communes rurales d'Europe sera matérialisée par différents totems. Le montant de ces équipements s'élève à 301 475 €.

Le conseil accepte ce projet et de dépôt de demandes de subventions auprès de l'État, la Région, l'Europe et le Département.

2. Bâtiments

Le conseil sollicite le dépôt de demandes de subvention pour les travaux suivants :

Pose de panneaux photovoltaïques : l'installation de panneaux sur la toiture de la salle Michel Bouchet va permettre la production d'électricité qui sera revendue compte tenu de la consommation modérée du site. Le montant des travaux est d'une valeur de 132 650 €.

Programme patrimoine 2022 : le montant de la réfection des toitures des bâtiments annexes de l'ancienne Poste ainsi que la réfection de la prison s'élève à 79 327 €.

Programme dans les bâtiments scolaires : des ravalements de façades, des changements d'huissieries sont nécessaires pour assurer les économies d'énergie et améliorer le confort des élèves. Ces travaux d'un montant de 36 511,32 € sont votés par le conseil avec une demande des subventions.

3. Personnel municipal

Un débat est ouvert laissant la libre expression de chacun sur le sujet de la protection sociale complémentaire prévoyance de ses agents. En 2023, une réflexion sera menée sur l'évolution de cette participation en corrélation avec le Centre de Gestion qui pourra faire des propositions de contrats groupés.

4. Questions diverses

Motion sur l'aménagement de l'axe Bressuire-Poitiers- Limoges : après lecture du texte et l'absence d'études techniques le conseil n'est pas en mesure de se prononcer.

Commission environnement : l'éco-pâturage avait été envisagé pour soulager le travail des agents. Des contacts ont été pris avec deux structures. Après étude, on s'aperçoit que les animaux mis à disposition nécessitent le passage journalier d'un agent ainsi qu'un suivi pendant les week-ends entraînant la mise en place d'astreintes, donc une surcharge de travail. Les lagunes pressenties pour les accueillir demandent aussi la réfection de leur clôture. Compte-tenu des difficultés rencontrées, le conseil décide de sursoir à cette opération.

Élections et dates : élections présidentielles (10 et 24 avril) et législatives (12 et 19 juin).

Communauté de communes :

- Réduction des déchets : une opération est menée auprès de 16 familles volontaires dont une de Cissé.
- Le bureau a découvert le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) qui a soulevé plusieurs questions notamment sur la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), les programmes divers d'investissement, puis le problème des nouvelles directives d'apprentissage de la natation et le local Tupperware. Au prochain conseil communautaire seront aussi abordées les questions relatives aux tarifs d'entrée des piscines, à l'épicerie sociale de Neuville, au débat sur la protection sociale, à la création d'emplois et aux demandes de subventions.